

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du VENDREDI 12 mars 2021 à 20 H 00 en mairie

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants 13

MACHARD Bruno, Maire,

BATOT-FRANÇOIS Nathalie. BOURGEOT Alix. BUCHER Noël. CARDOT Jules CLOT Jean-Paul. DOMINGUES Yves. GALLAND Jean-François.. HURAUX Héléne. MAGUET Valérie. MANTEY Josiane . PUJOL Gilbert. TISSERAND Martine.

Absents : GAULIARD Cécile (excusée). MOUGIN Sébastien

Secrétaire : MAGUET Valérie

-Validation compte-rendu

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du 22 janvier 2021.

-Don arbre pour la reconstruction de la charpente de la Cathédrale de Notre Dame de Paris

Le Conseil municipal accepte la délivrance d'un chêne de la coupe façonnée sur la parcelle 47 inscrite à l'assiette 2021 afin d'en faire don pour la reconstruction de la flèche de la cathédrale de Notre-Dame de Paris.

Votant : 13 pour : 13

-Programme de travaux en forêt et devis ONF

Le Maire indique que le programme des travaux en forêt 2021 proposé par l'ONF s'élève à 8 550.00 € HT pour des travaux en investissement, dégagement manuel en parcelle 45. L'ONF a également présenté un devis pour ces travaux de 8 542.50 €. Le conseil municipal accepte le programme ainsi que le devis présenté par l'ONF.

Votant : 13 pour : 13

-Avenant 1 à la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre de mission temporaire avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale

La collectivité est adhérente au service de missions temporaires par convention avec le CDG 70.

Compte tenu de l'évolution juridique concernant l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique, le centre de gestion de la fonction publique territoriale propose la signature d'un avenant.

Le conseil à l'unanimité autorise le maire à signer cet avenant.

Votant : 13 pour : 13

-Convention Relais Roulottes.

Le centre touristique propose la signature d'une convention RELAIS ROULOTTES pour l'accueil au point relais sur la commune de VAUVILLERS qui définit les modalités pratiques et la participation qui sera réglée à la commune (les tarifs augmentent) par le centre selon la fréquentation des roulottes, chariots et implantation de tente. Reprise de l'activité à compter de fin mars.

Le conseil municipal accepte la signature de la convention avec le centre touristique de FONTENOIS LA VILLE .

Votant : 13 pour : 13

-Eglise : convention de financement avec la Fondation du patrimoine.

La Fondation du Patrimoine nous avise qu'elle nous accorde une aide financière de 7 000 € correspondant à 16 % de la dépense HT taxe prévue pour les travaux de réfection de l'électricité et de la sonorisation de l'ÉGLISE. Pour acter le montant et les modalités d'engagement de cette aide, une convention doit être passée avec la FONDATION DU PATRIMOINE. Le conseil municipal à l'unanimité accepte sa signature .

Votant : 13 pour : 13

-Implantation d'un nœud de raccordement optique (pour projet raccordement fibre optique)

Pour son projet de raccordement Fibre optique à la maison (FTTH) ORANGE doit implanter un Shelter de types Nœud de raccordement optiques sur la commune.

La CIRCET, entreprise en charge de ce projet a contacté la commune afin qu'elle mette à disposition un terrain communal pour y implanter le local nécessaire.

Afin de tenir compte de l'accès, et du visuel par rapport aux bâtiments existants, le maire a proposé une implantation sur la parcelle AB 685 en bout de l'étang côté parkings pôle éducatif et périscolaire.

Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer l'accord de principe avec ORANGE.

Votant : 13 pour : 13

-Stérilisation des chats errants

Suite à la prolifération des chats errants, la commune a souhaité mettre en place une campagne de stérilisation des chats. Elle s'est rapprochée de la fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et gestion des populations de chats libres.

La fondation propose la signature d'une convention qui définit les modalités pratiques et financières compte-tenu que la commune s'engage à participer à hauteur de 50% au financement des actes de stérilisation et d'identification, soit pour une base retenue de 20 chats, pour un coût moyen de 70 € par chat (ne sachant pas combien de mâles et femelles sont concernées) la charge restant à la commune serait de 700 €.

Le conseil municipal accepte et autorise la signature de cette convention. *Votant : 13 pour : 13*

Josiane MANTEY assurera la mise en place et le suivi de cette campagne

-Avenant entreprise COLAS suite à réorganisation de la société COLAS en France

Les établissements COLAS NORD EST ont été transférés à la société COLAS France au 31 décembre 2020.

Le conseil municipal accepte la signature de l'avenant qui a pour objet de transférer le marché passé avec COLAS NORD EST au profit de la société COLAS France.

Voté à l'unanimité

-Retrait de la délibération ouverture de crédits avant budget

Et autorisation selon l'article L 1612-1 du CGCT

Les services de contrôle budgétaire et légalité de la Préfecture nous informent que la délibération pour l'ouverture de crédits prise le 22 janvier 2021 n'est pas conforme aux textes puisqu'elle ne mentionne pas l'article L 1612-1 du CGCT et qu'elle doit être retirée. Le conseil Municipal décide à l'unanimité le retrait de la délibération du 22 janvier 2021 et dans reprendre une dans les termes réglementaires :

Entre le 1^{er} janvier et la date de vote du budget principal de l'année, en application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser).

Le conseil municipal autorise l'ouverture au budget général 2021 : **Dépense Investissement Chapitre 21**

Article 2151 : 7 600 € pour le règlement de l'avenant COLAS

Travaux rue du stade

Article 2188 : 500 € pour l'achat des arbres plantés au Champ de Foire.

Voté à l'unanimité

D'autre part pour régulariser l'échange de terrains avec les consorts DEMANGEAT pour lequel une soulte doit être versée par la commune d'un montant de 4 342.80 € (cession commune d'une valeur de 1 944.80 €, cession DEMANGEAT valeur 6 287.60 €) le conseil municipal pour passer les écritures nécessaires en dépenses décide d'ouvrir les crédits suivants au budget général 2021 en mentionnant selon l'article L 1612-1 du CGCT :- **Dépense investissement : Chapitre : 21 Article : 2111**

-Terrains : 6 288 €

-Frais de notaire : 1 093 €

Voté à l'unanimité

-Réfèrent convention conseil en énergie partagée

En 2019, la commune a conclu une convention en énergie partagée avec le SIED qui désignait des référents énergie et administratif. Suite aux élections communales, un nouveau référent énergie de la commune de VAUVILLERS doit être désigné. MACHARD Bruno est désigné en remplacement de BROUTCHOUX Gérome.

Voté à l'unanimité

Informations diverses

- Le maire rappelle que la Communauté de communes apporte son soutien aux artisans commerçants et que des aides ont été attribuées soit pour des travaux ou des pertes de chiffre d'affaires
- Le maire accompagné de la 1^{ère} adjointe et de la secrétaire a été reçu par Monsieur le Sous-Préfet afin de collecter des informations sur les aides financières qui pourraient être demandées pour les projets Hôtel de ville, ainsi que les projets qui seront retenus en 2021.
Suite au déplacement de la médiathèque communale qui implique des aménagements des subventions pourront être sollicitées.
- Le maire informe le conseil qu'une première partie des vitraux de l'église a été réparée et que la seconde partie le sera prochainement mais nécessite la pose d'un échafaudage plus conséquent. Il précise que ces réparations sont totalement prises en charge par l'assurance (Groupama).
- Les travaux de réfection sur le bâtiment abritant la poste et l'ostéopathe, suite aux dégâts des eaux survenus au niveau de la toiture, ont été réalisés par Francis TISSOT tant au niveau du grenier, de l'appartement que du local Ostéopathe. Ces travaux sont totalement pris en charge par l'assurance (Groupama).
- La vente du terrain situé avant la déchetterie (à gauche) a été actée entre la commune et M. DELORME.
- Le maire a signé un compromis de vente pour l'ex trésorerie pour un montant de 75 000€, la vente devrait intervenir courant avril.
- Le maire a rencontré le directeur d'habitat 70 pour évoquer la possibilité de réaliser une construction de logements pouvant accueillir des personnes âgées sur notre commune. Il recevra prochainement un représentant de l'organisme « Age et Vie » également spécialisé dans la construction de ce type de structures et ce sujet fera l'objet d'un débat lors d'un prochain conseil municipal.
- La fête du court métrage, avec projections à VAUVILLERS est annulée.
- Projet chaufferie bois et réseau de chaleur : Une réunion est prévue le 12 mars avec le bureau d'étude PLANAI, en charge de l'étude de faisabilité, le SIED et l'ADERA, pour en redéfinir les contours précis. A ce jour l'étude de faisabilité, qui en est à la version 7, ne répond toujours pas aux attentes des financeurs.
- Le maire informe que la montée historique prévue les 29 et 30 mai et reportée au 25 et 26 septembre.

Fin de séance 22 h 55

Prochain conseil municipal le 26 mars 2021